

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 29 mars 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 23 mars 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Mylène MONCERET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA - Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Françoise OLIVE – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Anthony BLOYET à Madame Carole LAVAL – Madame Sylvie BUIGUES à Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Michel FALCONNET à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Aïli HAMDANI à Madame Christel RIVIERE.

### Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Elisabeth CORDEIRO - Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2023-19 CULTURE : Demande de subvention à la Région Occitanie au titre de l'aide à la diffusion d'une pièce de théâtre**

Rapporteur : Madame Nathalie HERRANZ

**ADOPTE**

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Nathalie HERRANZ, 5<sup>ème</sup> conseillère déléguée, chefes du Conseil municipal qu'une la pièce de théâtre « La puce à l'oreille » (Feydeau) proposée par la Compagnie « Cœur et Jardin de Toulouse » est programmée le vendredi 28 avril 2023 à 20 heures 30, salle Ticky Holgado (400 chemin de Balza, 31660 BESSIÈRES).  
Le coût de ce spectacle s'élève à 3 000 € TTC.

Madame la 5<sup>ème</sup> conseillère déléguée présente le plan de financement ci-dessous :

### PLAN DE FINANCEMENT

#### DÉPENSES

Pièce de théâtre « La puce à l'oreille »	Montant TTC
Achat du spectacle « La puce à l'oreille » de la compagnie « Cœur et Jardin » pour une représentation le 28 avril 2023	3 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 000 €</b>

#### RECETTES

Pièce de théâtre « La puce à l'oreille »	Montant TTC
Subvention Région Occitanie (40 % maximum du coût du spectacle) : aide à la diffusion de proximité	1 200 €
Recettes prévisionnelles (vente des places : sur un estimatif de 80 places à 6 €)	480 €
Part communale	1 320 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 000 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre de l'aide à la diffusion pour cette pièce à hauteur de 40 %.

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5<sup>ème</sup> CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre de l'aide à la diffusion pour la pièce de théâtre « La puce à l'oreille » programmée le vendredi 28 avril 2023 salle Ticky Holgado à Bessières à hauteur de 40 % ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAURIEU



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :